



## **Les saisonnières de BOUHET**

### **Le mot du Maire**

Enfin un été ensoleillé qui a certainement permis à chacun de se ressourcer. J'espère que vous en avez bien profité et que vous avez passé de bonnes vacances.

Bon nombre de Bouhetais ont pu participer à la fête du 13 juillet organisée par la municipalité. Elle s'est déroulée comme prévu, sur la place de la poste qui, pour l'occasion, avait été sécurisée par la mise en place d'une déviation. Je tiens à remercier chaleureusement les conseillers municipaux et toutes les personnes qui ont participé à l'organisation et à la réussite de cette fête, et plus particulièrement Anthony Massart qui a superbement animé la soirée avec le dynamisme qu'on lui connaît. Je remercie également les cuisiniers, les rois du barbecue, les serveurs, les barmans, les artificiers, Bruno Grelier, Didier Boucard et Pascal Chauveau qui, s'ils travaillent dans l'ombre au moment du tir du feu d'artifice, ont passé l'après-midi et la soirée à l'installer et le surveiller. Mes remerciements vont également vers Joël et Thierry Lamoureux qui ont accepté que le tir ait lieu dans leur prairie, chemin de la Mouchenière.

Les bonnes choses ayant une fin, les enfants ont repris le chemin des écoles, mardi 3 septembre, souvent accompagnés de leurs parents. Les 98 écoliers ont été accueillis par l'équipe de professeurs qui a été rejointe par un nouveau collègue, François Bonnefant remplaçant momentanément Aline Lavaud en congé de maternité. Pas de nouveaux rythmes scolaires cette année, car les 3 municipalités du R.P.I. ont préféré se donner du temps pour leur mise en place et les ont donc reportés en septembre 2014.

De nombreux travaux sont encore programmés d'ici à la fin de l'année pour entretenir les bâtiments communaux et la voirie, afin d'améliorer le confort des Bouhetais. Il vous est demandé de rester bienveillant et prudent pendant leurs réalisations.

Mars 2014 est une échéance électorale qui se profile rapidement à l'horizon. Aussi, je profite de cette saisonnière automnale pour vous annoncer que je ne souhaite pas me représenter aux prochaines élections municipales. J'ai cependant été ravie d'effectuer ce premier mandat de maire et ainsi participer avec l'équipe qui m'a entourée, au développement et à l'embellissement de la commune. Pendant les six derniers mois de mandat, l'équipe municipale continuera à réaliser les travaux prévus, notamment la réforme des rythmes scolaires et le PLU, ainsi que la mise en place de la nouvelle CDC « Aunis Sud ».

Je me tiens à la disposition de toute personne souhaitant des renseignements sur ces prochaines élections.

Bien cordialement,

Votre Maire : Nathalie BOUCARD

## ***L'actualité municipale***

### **Plan Local d'Urbanisme :**

Une trentaine de personnes a assisté lundi 9 septembre 2013 à la réunion publique exposant le projet de PLU. Le futur zonage a été plus particulièrement abordé ainsi que les éléments justifiant les choix faits : zones déjà urbanisées, zones agricoles, zones naturelles, présence des réseaux, situation des parcelles à urbaniser par rapport à l'école, rétention des propriétaires et surtout l'obligation de réduire la consommation de terres agricoles. Le projet de P.L.U a ensuite été présenté aux Personnes Publiques Associées (Etat, Région, Pays d'Aunis, Chambre d'agriculture, ...) le 18 septembre et celles-ci ont 3 mois pour l'étudier en détail et apporter leurs remarques. Rappelons que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) prévoit une augmentation annuelle de la population de 2%, permettant d'atteindre dans les 10 ans à venir une population d'environ 1000 habitants. Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays d'Aunis impose de développer en priorité le bourg qui propose davantage de services à la population et de réhabiliter les bâtiments existants afin de réduire la consommation de terres agricoles. Bien que très raisonnables, nous espérons que les 5,6 ha de réserve foncière que nous avons prévus, dents creuses comprises, seront jugés acceptables par les services de l'état, notre consommation en terre agricole étant de 2,7ha.

Le nombre impressionnant de règlements divers auxquels notre PLU doit se superposer rend très faible notre marge de manœuvre concernant le choix des zones à urbaniser. 2 terrains du Jaud (7000m<sup>2</sup>) et 2 autres à l'ouest de la rue des marronniers (19 650m<sup>2</sup>) ont été retenus, pour un total de 43 parcelles possibles de 300 à 500m<sup>2</sup>. Quelques constructions sont encore possibles sur les Haies, le Péré et Moulin Besson. Les autres hameaux n'auront pas cette possibilité. Les agrandissements, garages, construction de terrasses et piscines seront cependant possibles. Dans les zones inondables, il est impossible de mettre en danger de nouvelles populations ou leurs biens, aussi, les anciens bâtiments ne pourront pas être réhabilités en habitation.

Aucune nouvelle construction n'est possible à moins de 100m des exploitations agricoles et réciproquement celles-ci ne pourront pas construire de nouveaux bâtiments à moins de 100m des habitations. Les haies ne pourront pas être arrachées sans être remplacées afin de respecter les trames vertes et bleues du territoire.

Vous pouvez actuellement consulter les documents d'élaboration du PLU à la mairie et faire part de vos remarques sur un registre. L'enquête publique aura lieu début 2014.

Nathalie BOUCARD

### **Les rythmes scolaires**

La modification des rythmes scolaires à mettre en place en septembre 2014, entraîne un certain nombre de contraintes pour les parents, aussi une enquête a été réalisée afin de connaître leurs préférences et avis. En voici les résultats :

*Nombre de réponses reçues : 157*

*Nombre d'enfants concernés : 254 (95%)*

*Ecole le mercredi matin : 128 favorables*

*Ecole le samedi matin : 26 favorables*

*Si un accueil des enfants était proposé le mercredi après-midi:*

*Nombre d'enfants restant uniquement à la cantine (jusqu'à 13h) : 70*

*Nombre d'enfants restant jusqu'à 17h le mercredi : 62*

*Nombre d'enfants restant jusqu'à 18h le mercredi : 50*

Il est à noter que les repas du mercredi seraient proposés aux familles à prix coûtant. Cela signifie que le prix couvrirait le coût des denrées, la rémunération de la cuisinière, les frais de garde et le coût du ménage. Il dépendrait du nombre d'enfants. Un centre de loisirs serait également mis en place les mercredis après-midis. Les municipalités ont maintenant connaissance des futurs horaires de ramassage scolaire, leur permettant ainsi de réfléchir aux créneaux possibles pour organiser d'éventuelles activités. Une réunion de tous les acteurs sera proposée dans les mois à venir.

Nathalie BOUCARD

### **Listes électorales**

Pensez à vous inscrire à la Mairie avant le 31 décembre 2013.

# L'actualité municipale

## Ecole le 13 novembre

Attention, les élèves auront école le mercredi 13 novembre, toute la journée.

## Feux d'artifice

Les tirs de feux d'artifice communaux sont sous la responsabilité du maire et d'une personne ayant obtenu un agrément de la préfecture valable 5 ans, soit actuellement Bruno Grelier. Ils doivent également être tirés par au moins 1 personne ayant suivi une formation spécifique de 2 jours. Si vous êtes intéressés par cette formation dont le coût est pris en charge par la commune, veuillez prendre contact avec Bruno Grelier, adjoint au maire.



## Mode d'élection des élus municipaux applicable à la commune de Bouhet (moins de 1 000 habitants)

*Dates* : 23 et 30 mars 2014

*Nombre de conseillers municipaux à élire* : 15 selon un scrutin plurinominal majoritaire, avec panachage.

*Une déclaration de candidature* est désormais obligatoire pour tous les candidats (articles L.255-2 à L.255-4 du code électoral).

Seules les candidats présents au premier tour pourront figurer au second tour, sauf nombre insuffisant de candidats par rapport au nombre de sièges à pourvoir. Dans ce cas, une déclaration de candidature pour les seuls candidats du second tour qui ne se sont pas présentés au premier tour est obligatoire.

La déclaration de candidature est déposée en préfecture ou sous-préfecture au plus tard :

- le troisième jeudi qui précède le jour du scrutin, à 18 heures, pour le premier tour,
- le cas échéant, le mardi qui suit le premier tour, à 18 heures, pour le second tour.

Les candidats peuvent se présenter de façon isolée ou groupée.

*Conditions de validité des bulletins de vote* : les bulletins comportant un nombre inférieur ou supérieur de candidats qu'il n'y a de conseillers à élire (notamment par adjonction ou suppression de noms) seront considérés comme valables.

En revanche, les noms des personnes n'étant pas candidates ainsi que les derniers noms de candidats surnuméraires ne seront pas décomptés (article L.257 du code électoral).

*Election du maire et des adjoints dans les communes de moins de 1 000 habitants* : les membres du conseil municipal sont élus au scrutin majoritaire. Le ou les adjoints sont élus par les conseillers municipaux au scrutin secret à la majorité absolue (scrutin uninominal).

Les membres du conseil municipal sont classés dans l'ordre du « tableau du conseil municipal » : le maire, les adjoints puis les conseillers municipaux suivant le plus grand nombre de suffrages obtenus.

*Désignation des conseillers communautaires* : 2 conseillers communautaires siégeront à la CDC « Aunis sud ». Ils seront désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal (maire et 1er adjoint). Si l'un d'eux démissionne de son mandat de conseiller communautaire, l'élu suivant dans l'ordre du tableau le remplacera.

## Fermeture de la mairie

Karine, qui assure l'accueil à la mairie est actuellement en arrêt maladie. Angélique la remplace les mardis et vendredis mais elle ne peut pas assurer la permanence du mercredi. Aussi la mairie sera fermée les mercredis jusqu'au 16 octobre inclus. Nous sommes désolés pour la gêne occasionnée.

## ***Les associations vous informent***

### **Quelques nouvelles de votre bibliothèque...**

Après 3 semaines de fermeture en août, votre bibliothèque a rouvert ses portes le mercredi 28 août. Les jours et heures de permanences demeurent inchangés: le mercredi de 17 h à 19 h et le samedi de 10 h à 12 h.

Diverses animations vous sont proposées d'octobre à décembre:

**Dimanche 13 octobre de 8h30 à 18h:** Un rallye auto partira de la bibliothèque de Thairé. Chaque équipe participante fera une halte dans les bibliothèques du réseau Plaine d'Aunis afin de découvrir les énigmes du ou des crimes!!! Avis aux amateurs de « polar ». Renseignez-vous auprès de vos bibliothécaires volontaires. Elles vous donneront toutes les précisions.

**Vendredi 15 novembre, Salle des associations à 18h30:** Conférence débat animée par Monsieur Pelletier membre de l'association d'histoire du pays d'Aunis. Le thème de la causerie sera le suivant: « Naufragés et captifs ou l'aventure vécue par 4 jeunes de l'Aunis prisonniers des Anglais à la bataille d'Ouessant en 1794 ».

L'accueil à la bibliothèque. Nous recevrons 2 classes entières par après-midi banalisées. Les dates proposées à l'école sont le **14 novembre** et le **28 novembre**.

### ***Maryvonne THEROUDE***



fête du  
13 juillet

### **Les aînés ruraux de Bouhet**

Après le concours de belote du mois de février dernier qui a attiré de nombreux participants tant parmi les adhérents du club que parmi les bouhetais, le concours de pétanque s'est déroulé fin mai à St Sauveur.

Merci à tous ceux qui ont participé à ces activités.

Le prochain concours de belote est d'ores et déjà prévu le 31 janvier 2014 à la salle des fêtes de Bouhet. Retenez votre journée.

La section « loisirs créatifs » a repris le 10 septembre à la salle des associations. Cette activité est ouverte à tous ceux qui le souhaitent, petits et grands le mardi après midi de 14 h 30 à 17 h environ (cartonnage, broderies, tricot, patchwork, etc...).

La section jeux se retrouve tous les quinze jours à la salle des associations le vendredi après-midi du mois de mars au mois de septembre. A partir du mois d'octobre, ceux qui le souhaitent se retrouvent toutes les semaines excepté le 15 novembre, journée réservée à deux autres associations.

Monsieur Claude Pierremont nous a quitté brusquement cet été et nous tenons à lui rendre hommage. En effet, il a toujours été présent lors de nos manifestations pour aider et participer à la mise en place. C'est toujours avec un grand plaisir qu'il venait s'associer aux joueurs de cartes le vendredi, rendez-vous qu'il manquait rarement. Nous le regretterons.

***La présidente - Annie SOIVE***

## ***Les associations vous informent***

### **ABCD Bouhet vous informe :**

#### **Section relaxation :**

Date : Les cours reprennent avec Lydie le **lundi 7 octobre 2013 de 20h à 21h**. C'est le premier lundi de chaque mois qui a été choisi sauf contrainte de calendrier.

Voir tarif et planning sur <http://abcd-bouhet.over-blog.com/>;

Renseignement : Lydie **06 82 10 89 94**

#### **Section Zumba Adultes :**

Date : Les cours ont repris avec Patrick depuis le 10 septembre tous les mardis à 20h30.

Voir tarif et planning sur <http://abcd-bouhet.over-blog.com/>;

Renseignement : Nathalie **07 87 03 98 92**

#### **Section Zumba Enfants :**

Date : Après quelques difficultés à trouver un professeur, le cours a repris mardi 24 septembre. Il reste quelques places de disponible avec Sandrine tous les mardis de 18h à 19h.

Voir tarif et planning sur <http://abcd-bouhet.over-blog.com/>;

Renseignement : Nathalie **07 87 03 98 92**

#### **Section Troc de plantes et Jardin associatif :**

Date : **Dimanche 24 novembre 2013**



Avec le concours de tous, un 2ème troc de plantes sera organisé. Si les conditions climatiques sont favorables celui-ci sera associé à une « sortie champignons » le samedi matin, et si les espèces sont nombreuses à une expo de cryptogames dans la salle des associations (de plus amples informations mycologiques seront fournies vers le 18 novembre).

En ce qui concerne les végétaux de nombreuses plantes peuvent encore être bouturées (laurier rose, hortensia, arbustes à feuilles persistantes ...). Les bulbes (tulipes, jacinthes, narcisses ...), les tubercules (dahlias ...), rhizomes (iris ...) peuvent être récupérés. C'est aussi la saison de diviser les vivaces, fleurs ou fraisiers.

Renseignement : Guy CHAGNAUD 05.46.68.90.05

Corinne GUERIN 05.46.09.79.86

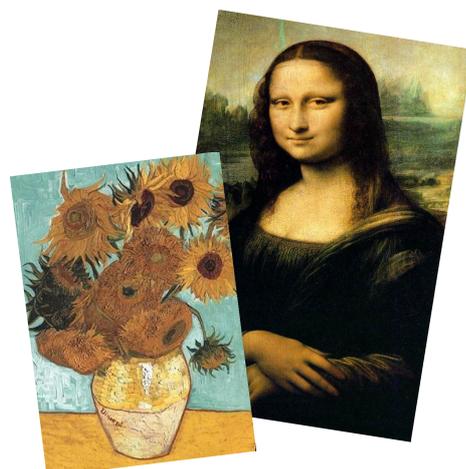
Marc JARDINO 05.46.67.65.02

#### **Section Arts Plastiques : Exposition peinture Mairie/ABCD**

Date : **le dimanche 10 Novembre**

Renseignement : Guy CHAGNAUD 05.46.68.90.05

Yves LAMOUREUX 05.46.68.22.17



# Les prochaines manifestations

## Exposition peinture : Dimanche 10 novembre

A partir de 10 h, à la salle des fêtes de Bouhet, ne manquez pas d'admirer le travail des nombreux artistes locaux (peintures, sculptures, ...). Si vous souhaitez exposer vos œuvres, contactez Yves Lamoureux au 05 46 68 22 17.

## Cérémonie du 11 novembre

Le défilé partira à 10 h 45 de la place de la Poste et se dirigera vers le cimetière où aura lieu la cérémonie commémorant l'armistice de la 1ère guerre mondiale. Un vin d'honneur sera ensuite servi dans la salle des fêtes.

## Repas des aînés : Samedi 16 novembre

Il aura lieu à la salle des fêtes d'Anais à partir de 12h. Les personnes souhaitant qu'un « taxi » les prennent en charge, s'inscriront à la Mairie.

## Troc de plantes : Dimanche 24 novembre

Il se déroulera Place de la Poste de 8h à 13h.

## Téléthon : Samedi 7 décembre

Marche organisée par le Foyer de Vie. **Départ** : 15 h Place de la Poste. Un goûter sera ensuite servi dans la chaumière du Foyer de Vie.

## Arrivée du père Noël : Mercredi 11 décembre

Le père Noël viendra à la rencontre des enfants de Bouhet le mercredi 11 décembre. Un spectacle et un goûter leur seront proposés à partir de 15 h. Si votre enfant ne reçoit pas d'invitation, n'hésitez pas à venir l'inscrire à la Mairie au plus tard le 6 décembre.



## Course pédestre: Dimanche 15 décembre

L'association Tempo 15 GREGOIRE organise une course pédestre à Bouhet, dont les bénéfices seront reversés au service Oncologie et Espace Ado du CHU de Poitiers



Fête du  
13 juillet



## Incivilités et délinquance

Régulièrement, nous déplorons l'incivilité des personnes qui déposent bouteilles de bière et autres ordures dans les fossés alors que les containers et déchetteries sont à la disposition de tous.

Les vélos des enfants des écoles, collèges et lycées sont régulièrement détériorés dans le local qui leur est réservé. Rappelons que la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui peut être punie de deux ans d'emprisonnement et d'une amende pouvant aller jusqu'à 30000 euros.

La gendarmerie nous signale une recrudescence de vols dans les garages, les cabanes de jardin, ... en plein jour. Pensez à fermer vos portes à clé et ne laissez pas de biens de valeur dans votre jardin.

## Informations diverses

### Permanences de l'ADIL 17 :

(Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Charente-Maritime)

**Surgères** : 2ème mercredi de chaque mois de 13 h 30 à 16 h 30 au SMICTOM - 1 rue Maurice et Julia Marcou

**Aigrefeuille** : 2ème mercredi de chaque mois impair de 9 h à 12 h à la Communauté de Communes Plaine d'Aunis - 10 avenue des Marronniers

**La Jarrie** : 2ème mercredi de chaque mois pair de 9 h à 12 h à la Maison du lien social - Place de la Mairie

### Communauté de Communes de Surgères:

Mise en service de la Pépinière d'entreprises INDIGO à Surgères, depuis le mois de septembre. A destination des créateurs d'entreprises et des entrepreneurs de moins de trois ans, la Pépinière d'entreprises offre les services suivants:

Des solutions immobilières (bureaux de 13 à 38m2 et ateliers de 100 à 155m2)

Des services communs: appels téléphoniques gratuits, secrétariat, accès à la salle de réunion...

Un accompagnement personnalisé et sur-mesure: chek-up complets, rendez-vous réguliers, bilan annuel...

Le Service Développement Economique de la Communauté de Communes de Surgères est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

### Ramonage des cheminées :

Par arrêté municipal du 17 septembre 2013, il est prescrit que le ramonage des fours, fourneaux et cheminées des maisons, usines... doit être effectué au moins une fois chaque année.

### Prévention des feux de forêt – Incinération des déchets verts:

Depuis le mois de juin, le service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime a mis en service un système automatisé de détection des feux de forêt par caméras. Ce dispositif permet une détection plus précoce des feux et couvre la quasi-intégralité des zones rurales du département.

Afin d'éviter des fausses alertes des sapeurs-pompiers pour des feux de végétation, **il est conseillé d'utiliser prioritairement les déchetteries**. Toutefois, dans certains cas exceptionnels, **il faudra demander une autorisation exceptionnelle auprès de la mairie pour l'incinération de vos déchets**.

### « Nettoyons la nature »

Les enfants de l'école ont participé le 27 septembre, avec leurs professeurs, parents et autres bénévoles, à la manifestation « Nettoyons la nature » en collaboration avec les centres Leclerc. 4 groupes se sont déplacés le long des chemins de la commune et ont ainsi ramassé 40 kg de déchets que des personnes indélicates et sans respect pour le milieu qui les entoure, avaient jetés dans les fossés. Pour les remercier et continuer à les sensibiliser au respect de notre environnement, la commune leur a offert un goûter.



Fête du  
13 juillet



## PACT de la Charente-Maritime:

La lutte contre la précarité énergétique de certains logements constitue en enjeu majeur sur le plan environnemental, économique et social. Ce phénomène touche durement les familles les plus modestes. C'est pourquoi, le Département de la Charente-Maritime a décidé de s'associer à l'Etat pour soutenir la mise en œuvre du programme départemental d'intérêt général « Habiter Mieux ».

Ce programme est destiné à aider les propriétaires occupants aux revenus modestes, à financer des travaux d'amélioration de leur logement afin qu'ils puissent mieux se chauffer en réduisant leur consommation énergétique d'au moins 25%. Il comprend également un volet de traitement des logements peu confortables ou très dégradés.

Afin d'aider ces propriétaires à réaliser leur projet, le Conseil général met gratuitement à leur disposition un opérateur (le PACT de la Charente-Maritime) qui a en charge d'apporter une assistance technique et administrative aux différentes étapes de constitution des dossiers:

Diagnostic complet de l'état du logement et de sa performance énergétique avant et après les travaux.

Soutien dans le suivi des devis et des travaux

Soutien dans le montage des dossiers de demandes de subventions auprès des différents financeurs jusqu'à réception des travaux et obtention des aides sollicitées.

Propriétaires, vous avez un projet d'amélioration de votre logement? Adressez vous au:

PACT de la Charente-Maritime  
110 Grande Rue  
17180 PÉRIGNY  
Sandrine GIROIRE au 05 46 07 49 87

## LUCIDE 17:

**Aujourd'hui on pourrait guérir beaucoup plus de cancers s'ils étaient détectés plus tôt.**

**Vous avez plus de 50 ans ?** L'association LUCIDE 17 vous propose de bénéficier gratuitement d'un dépistage du cancer du sein et/ou du cancer colorectal tous les 2 ans jusqu'à l'âge de 74 ans.

**Dépistage organisé du cancer du sein :**  
Plus d'une femme sur deux y participe déjà.



**Et vous ?**

Ce dépistage consiste en une radiographie des seins appelée mammographie (couplée à un examen clinique) prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie et réalisée chez le radiologue de votre choix dans l'un des 16 cabinets de radiologie agréés en Charente-Maritime.

Votre mammographie (si elle est jugée normale) est systématiquement relue par un second radiologue : près de 5% des cancers dépistés ont été détectés grâce à cette seconde lecture dans notre département.

**Dépistage organisé du cancer colorectal :**  
Une personne sur trois y participe déjà.



**Et vous ?**

Ce dépistage organisé concerne en Charente-Maritime plus de 200 000 hommes et femmes âgés de 50 à 74 ans.

Le test proposé est un test de recherche de sang dans les selles. C'est un test simple, à faire chez soi.

Si ce test est positif, cela signifie que des traces de sang ont été retrouvées dans les selles et une coloscopie sera proposée pour déterminer l'origine du saignement.

Pour plus d'informations, parlez-en à votre médecin ou contactez  au 05 46 90 17 22 .

